



Comité Syndical du 7 mars 2018

## Compte rendu

---

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 27/02/2018, s'est réuni le 7 mars 2018 à 18h30 à la Salle du conseil de la communauté de Communes des Vals du Dauphiné sous la présidence de **Monsieur Alain BERGER**.

### Titulaires

<i>M. BALLEFIN Robert</i>	<i>M. REY Christian</i>
<i>M. BERGER Alain</i>	<i>M. REYNAUD Jean-Louis</i>
<i>M. COQUET Raymond</i>	<i>Mme TISSERAND Thérèse</i>
<i>M. LAVILLE Christophe</i>	<i>M. VASSAL Guy</i>
<i>M. QUEMIN André</i>	<i>M. VIAL Martial</i>
<i>M. RABUEL Guy</i>	<i>M. VITTE Gérard</i>
<i>M. COCHARD Bernard</i>	<i>M. Jean Claude PELISSE</i>

### Suppléants

<i>M. AIMONETTI Robert</i>	<i>M. GUICHERD André</i>
<i>M. BRELET Richard</i>	<i>M. SARDAT Christian</i>
<i>M. CARRON Michel</i>	<i>Mme VERDEL Véronique</i>
<i>Mme FASSINOT Christine</i>	<i>M. ZIERCHER André</i>

**Assistaient également :** Mmes Marie-Christine EVRARD (Directrice), Nolwenn JUHEL (Sigiste cartographe), Frédérique GINET (assistante administrative et financière) et Mr Grégoire CAUX (Chargé de mission en urbanisme), Mmes MONNET Estelle (Le Dauphiné Libéré) et PERRY-TRICOCHÉ Patricia (L'Essor) et M. MUCCIANTE Eliseo (Le Courrier Liberté)

**Excusés :** Mmes BARRAL-JOANNES Anne-Laure, SAUGEY Catherine et Ms ARCHER Jean-Claude, BACCONNIER Michel, BERGER Dominique, BOUCHE Christian, CASTAING Patrick, CHRIQUI Vincent, COMBEROUSSE Yves, DURA Jean-Christophe, FREMY Didier, MICHAUD Jean-Paul, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, RABATEL Daniel, WIRTH Jean-Pierre

Le Président fait l'appel des délégués présents, le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

**Madame Thérèse TISSERAND** est désignée comme secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de la séance du 7 février 2018, le compte rendu est donc validé.

En introduction, le Président présente les délibérations à prendre.

Concernant la délibération relative à l'arrêt du SCoT révisé, le **Président** précise qu'il s'agit d'une étape intermédiaire qui déclenche la consultation des personnes publiques associées (PPA) notamment des services de l'Etat, des Chambres consulaires et d'agriculture et d'autres partenaires, mais aussi des intercommunalités adhérentes. Il souligne qu'à cette occasion les intercommunalités pourront faire part de leurs remarques, incompréhensions éventuelles, demandes de modifications qui seront examinées. Celles-ci seront étudiées par le Bureau pour intégration ou non. L'approbation du SCoT interviendra à l'issue de cette période de consultation et à l'issue de l'enquête publique. Les communes du territoire pourront également faire part de leurs remarques ou demandes de modifications du document. A la demande des communes, le syndicat pourra transmettre le SCoT révisé. Le **Président** précise que le SCoT fera bien l'objet d'ajustements avant son approbation.

**Me EVRARD** précise qu'il est important que le document soit bien compris pour faciliter ensuite sa mise en œuvre après l'approbation.

#### **Hors compte rendu**

*Précisions sur l'avis des communes sur le projet de SCoT révisé : l'expression des communes ne peut se faire que par l'intermédiaire de leurs communautés de communes à laquelle elles adhèrent ou en s'exprimant directement lors de l'enquête publique.*

## **I - APPROBATION DES COMPTES 2017**

### a) Compte de gestion 2017

**Le Président** rappelle que le compte de gestion est tenu par le comptable de la collectivité.

Le rapprochement entre le compte administratif 2017, établi par l'ordonnateur et le compte de gestion de ce même exercice ne faisant apparaître aucune discordance, il n'y a pas lieu d'émettre de réserve sur ledit compte de gestion qui peut se résumer comme suit :

	Résultat de clôture 2016	Résultat Exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	61 496.85 €	56 327.36 €	117 824.21 €
Fonctionnement	83 005.53 €	152 642.38 €	235 647.91 €
Total	144 502.38 €	208 969.74 €	353 472.12 €

Il n'y a pas de remarque sur le compte de gestion 2017.

**Le Président** soumet la délibération au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte gestion de l'exercice 2017.

b) Adoption du compte administratif 2017

**Mr Gérard VITTE** présente le compte administratif 2017 qui se résume comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>Dépenses</b>	35 744.00 €	382 901.35 €
<b>Recettes</b>	92 071.36 €	535 543.73 €
Résultat de l'exercice	56 327.36 €	152 642.38 €
Résultat reporté N-1	61 496.85 €	83 005.53 €
Résultat de clôture	117 824.21 €	235 647.91 €

Il souligne qu'une correction est à apporter dans la présentation des tableaux adressés aux délégués il s'agit bien du RESULTAT 2017 et non 2016.

**Mr Jean-Claude PELISSE** demande à quoi correspondent les produits exceptionnels.

**Me EVRARD** indique qu'il s'agit essentiellement des recettes liées au retrait des 2 intercommunalités.

**Le Président** quitte la salle.

**Mr Gérard VITTE** soumet la délibération au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

c) Affectation du résultat de l'exercice 2017

Il n'y a pas de remarques particulières.

Le Comité Syndical après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 et considérant que le résultat général s'établit à la somme de 353 472.12 €, le Président propose à l'assemblée délibérante :

- de reporter à la section d'investissement (compte 001) la somme de 117 824.21 €
- de reporter à la section de fonctionnement (compte 002) la somme de 235 647.91 €

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

## II - BUDGET PRIMITIF 2018

a) Cotisation des E.P.C.I pour l'année 2018

**Le Président** précise le contexte d'une demande récurrente des EPCI de diminuer le montant de la cotisation, cependant les incertitudes sur le budget des années passées ont permis de maintenir le montant de cotisation. Il souligne que le montant des recettes des EPCI ne couvre pas les dépenses de fonctionnement. Néanmoins, l'excédent a été amplifié des recettes liées au retrait des 2 EPCI (la CC de la région Saint-Jeannaise et la CC des Balmes dauphinoises). La proposition est de baisser le montant de la cotisation à 1,75 € au lieu de 1,855 € soit une baisse sur le budget de 20 000 €. Il précise que cette baisse n'est pas définitive et qu'elle permet d'épurer une partie de l'excédent. Il propose que le taux de cotisation soit maintenu jusque la durée du mandat en rappelant toutefois que le budget sera voté chaque année.

**Mr André QUEMIN** indique qu'il est en désaccord avec cette baisse cependant lui et Mr Christian REY souhaitent qu'il y ait bien un maintien de ce taux jusqu' à la fin du mandat.

**Mr Jean-Claude PELISSE** déclare que les EPCI ont aussi des restrictions budgétaires avec des économies à respecter et précise qu'il faut féliciter l'effort fait même s'il aurait préféré qu'il soit plus conséquent.

**Le Président** précise que l'équipe du Syndicat mixte a été réduite et qu'il faut aussi pouvoir mobiliser des partenaires extérieurs si cela est nécessaire pour la reprise du SCoT entre l'arrêt et l'approbation.

**M. GUICHERD** souligne que la diminution est en fait de 5 % et qu'elle n'est pas symbolique.

Conformément aux statuts du syndicat mixte, la population des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte du SCoT Nord Isère suivant la source Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) identifiant la population, entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 représente 194 789 habitants.

<b>BP 2018</b>	<b>Population DGF 2016</b>	<b>Rappel participation 2017</b>	<b>Population DGF 2017</b>	<b>2018</b>
Communauté de communes des Vals du Dauphiné	63 412	117 629.26 €	64 029	112 050.75
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère	105 476	195 657.98 €	106 395	186 191.25
Communauté de communes des collines du nord Dauphiné	24 262	45 006.01 €	24 365	42 638.75
<b>Total</b>	<b>193 150</b>	<b>358 293.25 €</b>	<b>194 789</b>	<b>340 880.75</b>

M. le Président soumet la délibération au vote.

Le Comité syndical approuve avec 2 abstentions le montant de la cotisation fixé à 1,75 €.

#### b) Vote du Budget Primitif 2018

**Le Président** présente le budget. Les propositions par fonction détaillée et par chapitre sont présentées. La Fonction 01 est retenue : opération non ventilable pour tout le budget.

Le budget présenté est sincère et authentique, les dépenses prévues permettent d'assurer la révision et la mise en œuvre du SCoT.

**Mr Jean-Claude PELISSE** indique que le budget doit être sincère et véritable, or le montant de dépenses imprévues de 30 000 € n'est pas négligeable. Il souhaite savoir si cela est habituel.

**Mr Christian REY** indique que la loi permet d'inscrire ce type de dépenses pour 7% du budget. Le Président précise que le SCoT n'est pas linéaire et que selon l'avancement de la procédure chaque année les dépenses imprévues sont différentes. En 2018, il peut y avoir des dépenses imprévues liées

à l'organisation de l'enquête publique et du nombre de commissaires enquêteurs qui sera défini par le Tribunal Administratif.

Mr Guy RABUEL estime qu'il est raisonnable de maintenir le montant de ces dépenses.

Le Président présente les grandes lignes du budget et soumet la délibération au vote.

### **FONCTIONNEMENT**

#### **Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	143 650.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	212 550.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	30 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section Investissement	75 933.66 €
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	71 820.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	50 500.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>584 453.66 €</b>

#### **Recettes**

Chapitre 002	Excédent reporté	235 647.91 €
Chapitre 013	Atténuations de charges (RbtSFT)	2 150.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	5 775.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	340 880.75€
<b>TOTAL</b>		<b>584 453.66 €</b>

### **INVESTISSEMENT**

#### **Dépenses**

Chapitre 020	Dépenses Imprévues	15 000.00 €
Chapitre 040	Opération d'ordre entre section	5 775.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	255 802.87 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	6 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>282 577.87 €</b>

#### **Recettes**

Chapitre 001	Excédent reporté	117 824.21 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	75 933.66 €
Chapitre 040	Opération d'ordre entre section (Amortissement des immobilisations)	71 820.00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	17 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>282 577.87 €</b>

Le Comité syndical approuve avec 1 abstention le budget primitif 2018
---

### **III - ARRET DU BILAN DE LA CONCERTATION**

Le Président donne la parole à Me EVRARD, directrice du syndicat mixte pour la présentation du rapport sur le bilan de la concertation.

**Me EVRARD** rappelle que le rapport a été transmis en annexe de la note de synthèse et présente le diaporama (joint) qui synthétise le rapport.

**Le Président** indique que la concertation a été faite conformément à ce qui était prévu ainsi que la communication même s'il regrette qu'il n'y ait pas eu plus de participants aux réunions publiques. Il rappelle également qu'il y a eu des changements d'élus au niveau du comité syndical mais que la communication a été faite et les échanges ont eu lieu. Il lit et soumet la délibération au vote.

Le Comité syndical approuve et arrête à l'unanimité le bilan de la concertation.
--

#### IV - ARRET DU SCOT

Le Président présente le contexte et les grands axes du SCoT révisé sur la base du diaporama joint.

**Mr Christian REY** souhaite qu'il n'y ait pas d'incompréhension sur ce qu'on entend par zones d'activités mixtes qui doivent pouvoir aussi comporter de l'activité commerciale.

**Me EVRARD** indique que 2 prescriptions du DOO (page 138 du document) évoquent les zones d'activités mixtes.

**Mr André QUEMIN** indique que le terme « arrêt du SCoT » le gêne car cela sous-entend un gel du document.

**Mr Bernard COCHARD** interroge sur ce que permet le SCoT concernant l'implantation de commerces en dehors des centralités urbaines et notamment au regard des prescriptions du tableau de la page 145 du DOO. Il prend l'exemple de la commune de Oytier Saint Oblas et de la possibilité de développer du commerce dans la zone d'activités existante.

**Le Président** souligne que l'intérêt de la consultation après arrêt est bien de faire remonter les points qui posent problème, d'en débattre et de valider les ajustements à apporter au SCoT.

**Me EVRARD** précise qu'il s'agira de se prononcer sur la compatibilité du PLU avec le SCoT et qu'il s'agit d'un rapport de compatibilité et non de conformité. En l'occurrence sur le volet commercial, il y a plusieurs prescriptions qui cadrent le développement commercial. Elle précise par ailleurs que le SCoT identifie l'intercommunalité pour l'élaboration d'une stratégie de développement commercial.

**Mr André QUEMIN** souhaite par ailleurs que les pages des livres du SCoT soient datées pour un meilleur suivi des modifications qui y seront apportées entre l'arrêt et l'approbation.

**Mr Jean-Louis REYNAUD** intervient au sujet des logements locatifs sociaux (LLS) et fait remarquer qu'il est difficile de pourvoir les LLS dans les petits villages car les bailleurs utilisent des « critères urbains », alors qu'ils devraient être plus axés sur les spécificités rurales (handicap, accessibilité...)

**Mr André QUEMIN** souligne également qu'il avait été demandé que les logements en accession sociale ne soient pas comptabilisés dans le calcul du taux de construction.

**Mr Guy RABUEL** rappelle que la Loi SRU n'intègre pas les logements en accession sociale dans les logements sociaux.

**Mr Robert BALLEFIN** rappelle qu'il y a des communes en RNU en attente du SCoT pour poursuivre les démarches de PLU.

Le Président indique que le PLU peut anticiper le contenu du SCoT révisé, mais que cela fragilise le PLU s'il est approuvé avant l'approbation du SCoT.

Le Président lit et soumet la délibération au vote.

Le Comité syndical arrête à l'unanimité le projet de SCoT révisé.

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance

Thérèse TISSERAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thérèse Tisserand', written in a cursive style.